REGLEMENT COMPLET Jeu instant gagnant « 2022 et Naturalité font la paire »

ARTICLE 1 - Les différentes entités impliquées dans le Jeu

1.1 Société organisatrice

Unilever France, Société par actions simplifiée au capital de 28 317 129 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 119 216, et dont le siège social est situé au 20 rue des Deux Gares, CS 90056 92842 Rueil-Malmaison Cedex, organise du 03/01/2022 au 31/01/2022 à 17h inclus un jeu de grattage appelé « 2022 et Naturalité font la paire ».

Le Jeu est organisé pour la France métropolitaine (Corse incluse).

1.2 Sociétés prestataires

L'agence Chemistry est prestataire de la société organisatrice Unilever France. Elle accompagne l'activation de cette opération et intervient dans la collecte des informations des participants au sein de Publicis K1 dans le cadre du Programme Ma vie en couleurs.

ARTICLE 2 - Conditions relatives aux participants

Le Jeu est ouvert à **toute personne physique majeure** résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation du Jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative.

Il ne sera admis qu'une seule participation et une seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale) pendant toute la durée de validité du Jeu. En cas de participations multiples, seule la première participation valablement enregistrée sera prise en compte sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

ARTICLE 3 - Annonce du Jeu

Le Jeu est annoncé sur le site Internet suivant : https://www.mavieencouleurs.fr/beaute/soin/nos-resolutions-alimentaires-et-hygiene-beaute-pour-etre-au-top-cette-annee ainsi que via un emailing envoyé aux membres inscrits au Programme Ma vie en couleurs le 13/01/2022.

4.1. Modalités de participation

Pour participer à ce Jeu, le participant doit :

- Cocher la case « l'ai lu et j'accepte les conditions de participation »
- Cliquer sur « JE JOUE » ;
- Répondre à la question de qualification
- Retrouver la paire et découvrir si vous avez gagné ou perdu
- Les 10 gagnants seront contactés par mail à la fin du jeu le 31/01/2022 avec un lien leur permettant de bénéficier d'un remboursement* d'un panier spécial « ingrédients d'origine naturelle » 100% remboursé d'une valeur de 26€ qu'ils auront été acheter en magasin préalablement (voir détails des produits à l'article 6 « les dotations du Jeu »).
- * Le montant du remboursement total est de 26€ et correspond au prix moyen pratiqué et constaté en magasins. Le consommateur peut demander le remboursement de ces produits dans la limite des références listées à l'article 6 et pour un montant maximum de 26€ TTC.

Pour demander le remboursement des produits sur le site :

- Etape 1 : Acheter les produits en magasin
- Etape 2 : Cliquer sur le lien de l'email envoyé permettant de bénéficier du remboursement,
- Etape 3 : Se connecter à son compte Ma Vie en Couleurs.
- Etape 4 : Sur la page d'atterrissage du mail : sélectionner le bon de réduction concerné par la dotation et dont le produit est présent sur le ticket de caisse et les ajouter au panier.
- Etape 5 : depuis le panier des réductions, choisir l'option « Je me fais rembourser » pour demander son remboursement.
- Etape 6 : Prendre en photo et Télécharger le ticket de caisse.
- Etape7: Renseigner les codes-barres des produits concernés par le/les bon(s) de réduction.
- Etape 8 : Choisir son mode de remboursement (via IBAN/BIC ou Paypal)

Pour plus de détail sur la mécanique du remboursement :

https://www.mavieencouleurs.fr/loisirs/decouvertes/nouveau-beneficiez-dun-remboursement-enguelques-clics-seulement-sans-imprimer

4.2 Conditions de participation au Jeu

Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexactes ou fausses, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

Les participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile. Toute indication fausse ou erronée entraîne l'élimination immédiate de leur participation et de leur gain.

ARTICLE 5 - Désignation des gagnants

Les 10 gagnants seront contactés par mail à la fin du jeu comme indiqué dans l'article 4.

ARTICLE 6 - Les dotations du Jeu

6.1 Dotations mises en jeu

Les 10 gagnants recevront chacun un mail les invitant à acheter les 8 produits (une seule référence par marque) parmi les références ci-dessous pour ensuite se les faire rembourser* à hauteur de 26€*.

* Le montant du remboursement correspond au prix moyen pratiqué et constaté en magasins.

MONSAVON	Monsavon BIO Gel douche Lait végétal Amande 300ml	8720181015380
MONSAVON	Monsavon BIO Gel douche Lait végétal Avoine 300ml	8720181015397
MONSAVON	Monsavon BIO Gel douche Lait végétal Riz 300ml	8720181015403
DOVE	Dove ZERO Hypoallergénique Compressé 100ml	0000059082934
DOVE	Dove ZERO Original Compresse 100ml	0000087340570
DOVE	Dove ZERO Invisible Care Compresse 100ml	0000087343533
DOVE	Dove ZERO Invisible Care Dilue 200ml	8710447318775
DOVE	Dove ZERO Hypoallergénique Dilué 200ml	8710847922633
DOVE	Dove ZERO Original Dilue 200ml	8714100017395
SIGNAL	Signal Integral Complet 75ml NEW	8710908454158
SIGNAL	Signal Integral White 75ml NEW	8710908455032
TIMOTEI	Timotei Bio Shamp Couleur 250ml	8710847963971
TIMOTEI	Timotei Bio Ap/Sh Couleur 250ml	8710847963988
TIMOTEI	Timotei Bio Shamp Nourrissant 250ml	8717163752371
TIMOTEI	Timotei Bio Ap/Sh Nourrissant 250ml	8717163752388
TIMOTEI	Timotei Bio Shamp Douceur 250ml	8717163752395
TIMOTEI	Timotei Bio Ap/Sh Douceur 250ml	8717163752401
TIMOTEI	Timotei Bio Shamp Purifiant 250ml	8717163752418
AMORA	Mayonnaise AMORA Meeko1 465g jar	8710522918913
AMORA	Mayonnaise AMORA Meeko1 400g squeeze	8710522920725
AMORA	Ketchup AMORA Yuka Green 468g	8710522922019
KNORR	Knorr Douceur 8 Legumes 1L	8710908960864
LIPTON	Thé Vert Classique 30s	8712100824630
LIPTON	Thé Vert Menthe 30s	8712100824586
ELEPHANT	Menthe de nos régions	8711327520295
ELEPHANT	Rêves de nos régions	8711327522145
	ı.	

6.2 Contact des gagnants

Les gagnants seront contactés depuis l'adresse email suivante : $\frac{operations@mavieencouleurs.fr}{afin}$ afin de les informer de leur gain à partir du $\frac{31}{01/2021}$.

6.3 Précisions relatives aux dotations

La dotation est nominative et ne peut être cédée à un tiers.

1.1. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation par une dotation de même valeur ou de valeur supérieure sans que sa responsabilité ne puisse en aucune manière être engagée et sans qu'elle ait besoin de se justifier. La Société Organisatrice est libre de choisir la dotation qu'elle proposera en échange sans que son choix ne puisse être contesté. La Société Organisatrice n'est pas tenue d'offrir une alternative en espèces ou bons d'achat.

ARTICLE 7 - Limite de responsabilité

- La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté le Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des ajouts et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.
- La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillance externes. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus.
- La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.
- Les modalités du Jeu, de même que les dotations, ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.
- La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu, et notamment en cas de communication d'informations erronées. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.
- Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.
- o La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des dotations et/ou du fait de leur utilisation.

ARTICLE 8 - Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique par Unilever France Responsable de traitement, ainsi que par la société Services Marketing Diversifiés, prise en son établissement Publicis K1.

Les données personnelles des participants seront traitées conformément aux bases légales suivantes :

- L'exécution d'un contrat : le traitement des données personnelles des participants est nécessaire pour valider leur participation et leur attribuer leurs dotations.
- L'intérêt légitime : le traitement des données personnelles des participants est également fondé sur l'intérêt légitime d'Unilever France de recruter de nouveaux consommateurs et fidéliser ses consommateurs dans le cadre d'animations et opérations promotionnelles

Les données personnelles des participants seront conservées pendant la durée nécessaire au bon déroulement du Jeu, mais aussi tant que ces derniers continueront de faire partie du Programme Ma vie en couleur sauf demande contraire de la part de l'inscrit. En cas d'inactivité de l'inscrit pendant 3 ans à compter du dernier échange, la Société organisatrice et ses Sous-traitants s'engagent à supprimer ses données personnelles de l'ensemble de ses fichiers clients.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (« RGPD »), le participant dispose d'un

droit d'opposition et de limitation au traitement de ses données personnelles, ainsi qu'un droit d'accès, de portabilité, de rectification et d'effacement dans les conditions et limites prévues par les textes. Il dispose enfin d'un droit de donner des directives sur le sort de ses données personnelles après son décès et du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Pour exercer ses droits ou pour toute question relative au traitement de ses données dans le cadre de cette opération, le participant peut contacter :

- La Société Organisatrice (Responsable de traitement des données personnelles):
 - 1. Par email: unilever.privacy@unilever.com
 - 2. Par courrier: Unilever France, 20 rue des Deux Gares, 92842 Rueil-Malmaison Cedex
- Le prestataire en charge de traiter les données personnelles pour le compte d'Unilever France :
 - la société Services Marketing Diversifiés, prise en son établissement Publicis K1 (Soustraitant pour le compte d'Unilever France) : 30 rue du Chemin Vert 75011 PARIS

Les participants autorisent Unilever France à procéder à toutes vérifications concernant leur identité, leur domicile ou leur achat.

Toute information fausse ou erronée entrainera l'invalidation immédiate de la demande.

Par ailleurs, les coordonnées personnelles des gagnants pourront être transmises par la Société Organisatrice ou ses Sous-traitants, à d'autres prestataires externes (ex : services postaux...) en charge de la livraison des dotations. Ces derniers s'engagent à les utiliser à cette seule fin, dans le respect de la règlementation en vigueur et à les supprimer à l'achèvement de la livraison.

Les participants qui souhaiteraient s'opposer au traitement de leurs données personnelles ou qui souhaiteraient exercer leur droit à l'effacement de leurs données personnelles avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation au Jeu.

ARTICLE 9 – Règlement

9.1. Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

9.2. Consultation

Le règlement complet est disponible sur simple librement consultable et imprimable sur le site Internet : https://www.mavieencouleurs.fr/

ARTICLE 10 - Non-remboursement des frais de participation

Les frais de participation au Jeu quels qu'ils soient (frais d'affranchissement, frais de connexion internet...) ne sont pas remboursés par la Société Organisatrice.

ARTICLE 11 - Fraudes et loi applicable

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française. En cas de contestation, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes de Paris.

ARTICLE 12 - Médiation consommation

En cas de réclamation non-résolue amiablement par le Service Consommateur Unilever France et sous réserve de l'article L612-2 du code de la consommation, tout différend ou litige de consommation peut faire l'objet d'un règlement amiable par médiation auprès du CMAP – Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris.

Le litige ne peut être revu par le médiateur si :

- Vous ne justifiez pas avoir tenté, au préalable, de résoudre le litige directement auprès d'Unilever France par réclamation écrite
- La demande est manifestement infondée ou abusive,
- Le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal
- Vous avez introduit votre demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de votre réclamation écrite auprès d'Unilever
- Le litige n'entre pas dans son champ de compétence

Pour soumettre votre litige au médiateur, vous pouvez :

- i. Remplir le formulaire sur le site internet du CMAP : www.mediateur-conso.cmap.fr
- ii. Envoyer votre demande par email à consommation@cmap.fr.

Quel que soit le moyen utilisé, votre demande doit contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : Vos coordonnées postales, email et téléphoniques ainsi que les noms et adresse complets d'Unilever France, un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables auprès d'Unilever France avec la Référence du dossier.

Au niveau européen, pour les litiges transfrontaliers concernant les produits achetés en ligne, la Commission Européenne met à votre disposition une plateforme de résolution en ligne des litiges, https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR